REGLEMENT FINANCIER
2021-2022

ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT BRUNO
98 Avenue du Montcelet - 38380 ENTRE DEUX GUIERS

PRINCIPES :

L'Ensemble scolaire Saint Bruno est un Etablissement Catholique Privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. Par ce statut, l'Education Nationale prend en charge le traitement des enseignants et les établissements perçoivent certaines subventions de l'Etat ainsi que du Département pour le collège et de certaines Mairies pour les enfants habitant leur commune, pour l'école.

Restent à la charge des familles une grande partie du fonctionnement de l'établissement ainsi que l'entretien, les travaux courants et les investissements. Chaque famille accepte, en s'inscrivant, de participer au financement de ces charges et des structures et services de l'Enseignement Catholique.

Les tarifs de l'Ensemble Scolaire Saint Bruno sont forfaitaires et annuels. Ils sont composés des frais d'inscription pour les nouveaux élèves uniquement, de la contribution familiale, de la cotisation volontaire APEL, de la contribution élève et des prestations annexes.

Pour les nouveaux élèves uniquement :

FRAIS D'INSCRIPTION : Lors d'une nouvelle inscription à l'école ou au collège, une somme de 63 € est demandée pour les frais administratifs liés à la démarche d'inscription. Ils doivent être réglés au dépôt du dossier d'inscription et restent acquis à l'établissement. Elle est réglée en ligne à l'inscription par CB sur EcoleDirecte. *En cas d'impossibilité d'utiliser ce moyen de paiement contacter le service comptabilité : comptabilite@ec-chartreuse.fr*

Pour tous, éléments apparaissant sur votre facture annuelle transmise en septembre :

LA CONTRIBUTION FAMILIALE : Participation aux investissements de 82 € par an.

LA COTISATION APEL : Cotisation facultative des parents d'élèves de 27 € intégralement reversée à l'APEL : Une partie est versée à l'APEL départementale pour couvrir les cotisations à l'APEL Nationale, à l'APEL Académique, à l'APEL départementale et le reste soit environ 12 € est versé à l'APEL St Bruno.

LA CONTRIBUTION ELEVE : Prestation annuelle obligatoire que les cours soient en face à face ou à distance. Elle est destinée à couvrir :

- les frais de fonctionnement général de l'établissement,
- les cotisations aux structures de l'enseignement catholique hors établissement,
- la gestion des projets pédagogiques, éducatifs, culturels, sportifs (UGSEL), programmés en début d'année
- les frais afférents à l'orientation en 3ème.
- Ateliers et clubs proposés un après-midi par semaine avec intervenants.

	Niveau	Contribution élève
Ecole	PS-MS	454 €
	GS à CM2	584 €
Collège	6°	665 €
	5°	678 €
	4°	689 €
	3°	742 €

Tout mois commencé est dû.

LES PRESTATIONS ANNEXES :

- **Restauration scolaire :** *Les repas doivent être réglés à l'avance. Vérifier que le porte-monnaie de votre/vos enfant(s) soit/soient toujours créditeur.*

→ Soit, si vous choisissez le régime demi-pensionnaire DP 1 jour à DP 4 jours lors de l'inscription ou la réinscription sur EcoleDirecte. Dans ce cas, le montant correspondant sera indiqué sur votre facture annuelle et viendra créditer le porte-monnaie cantine de votre enfant sur EcoleDirecte.

→ Soit si votre enfant est externe en créditant régulièrement son porte-monnaie cantine sur EcoleDirecte A PARTIR DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021

Seuls les repas consommés sont facturés. En fin d'année scolaire une facture de régularisation est établie et le montant des repas non consommés est alors déduit du solde dû. Si votre solde est créditeur ce montant vous est remboursé.

Les jours réguliers toute l'année sont renseignés à l'inscription ou la réinscription.

POUR DES RAISONS DE SECURITE	
DESINSCRIPTION Lorsque votre enfant est prévu à la cantine et qu'il ne mange pas vous devez impérativement le désinscrire sur Ecoledirecte. **en cas d'impossibilité le signaler à l'Accueil**	INSCRIPTIONS Les inscriptions ponctuelles, les inscriptions selon planning ou garde alternée sont à faire sur Ecoledirecte **en cas d'impossibilité le signaler à l'Accueil**
Inscription et désinscription sur Ecoledirecte au plus tard la veille d'un jour de cantine avant 10h. Le vendredi pour une inscription le lundi et le mardi pour une inscription le jeudi	

	MATERNELLE				ECOLE				COLLEGE			
Régime	DP 1 JOUR	DP 2 JOURS	DP 3 JOURS	DP 4 JOURS	DP 1 JOUR	DP 2 JOURS	DP 3 JOURS	DP 4 JOURS	DP 1 JOUR	DP 2 JOURS	DP 3 JOURS	DP 4 JOURS
Nb de repas par semaine en moyenne	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Nb repas estimé pour 2021.22	35	70	100	138	35	70	100	138	35	70	100	136
Montant restauration facturé en sept	175,00 €	350,00 €	500,00 €	690,00 €	192,50 €	385,00 €	550,00 €	759,00 €	206,50 €	413,00 €	590,00 €	802,40 €
Tarif repas	5,00 €				5,50 €				5,90 €			

- **Garderie - Etude :** *Séances à créditer sur EcoleDirecte. Vérifier que le porte-monnaie de votre/vos enfant(s) soit/soient toujours créditeur.*

Si vous souhaitez que la garderie ou l'étude soit rajoutée à votre facturation annuelle merci de contacter le service comptabilité : comptabilite@ec-chartreuse.fr

ECOLE

LE MATIN Tarif unitaire : **GARDERIE DU MATIN : 2,10€**

Les élèves de l'école uniquement sont accueillis à la garderie de 7h15 à 8h15.

LE SOIR Tarif unitaire : **GARDERIE DU SOIR OU ETUDE : 3,10€**

L'étude ou la garderie du soir sont proposées de 16h45 à 18h30.

A titre indicatif

1 fois par semaine	35 séances
2 fois par semaine	70 séances
3 fois par semaine	100 séances
4 fois par semaine	140 séances

COLLEGE

LE SOIR Tarif unitaire : **ETUDE : 3,10€**

L'étude est proposée de 16h45 à 18h00.

- **Classe découverte, voyages et séjours :** Des voyages sont proposés habituellement et nous souhaitons les maintenir mais la situation sanitaire rend leur réalisation incertaine. Si une classe découverte à l'école ou des voyages ou échanges au collège sont organisés, un document explicatif vous sera transmis avec les modalités administratives et financières afin de valider l'inscription de votre enfant.

A titre indicatif, tarifs non contractuels à finaliser si un voyage est organisé

Classe découverte pour les CM1 et CM2 : 260 €
Séjour d'intégration en 6ème : 200 €
Classe découverte en 5ème : 350 €
Séjours linguistiques en 4ème : 470 €
Séjours linguistiques ou échanges en 3ème : 400 €

LES REDUCTIONS :

- **Les réductions sur la contribution pour famille nombreuse :** Une remise de 20 € est accordée au 2ème enfant et 90 € au 3ème enfant d'une même famille et aux suivants.

- **Les remises communes :** REMISE ANNUELLE POUR LES ELEVES DE L'ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE UNIQUEMENT inscrits en septembre, en accord avec certaines communes ayant signé une convention dans le cadre de la loi Carle sur le financement des écoles privées.
  Elle permet d'alléger la participation des familles sur les frais de fonctionnement et les frais de fournitures.
  Les montants des remises et la liste des communes concernées vous seront communiqués dès la rentrée.

Modalités de règlements

ACOMPTE : 30 € par enfant à régler en ligne à l'inscription ou la réinscription par CB sur EcoleDirecte. Le montant de l'acompte versé sera déduit de votre facture 2021.22.

En cas d'impossibilité d'utiliser ce moyen de paiement contacter le service comptabilité : comptabilite@ec-chartreuse.fr

Le règlement de la facture annuelle émise en septembre se fait sur 10 mois, sans relance de notre part suivant l'échéancier ci-dessous, soit par prélèvement, soit par CB sur EcoleDirecte, soit par chèque en indiquant au dos le nom de l'enfant ou espèces en ayant pris RV avec le service comptabilité.

1	20 sept 2021	3	10 nov 2021	5	10 janv 2022	7	10 mars 2022	9	10 mai 2022
2	10 oct 2021	4	10 déc 2021	6	10 févr 2022	8	10 avr 2022	10	10 juin 2022

En cas de rejet de prélèvement, les frais vous seront facturés. Après 2 rejets, les prélèvements seront suspendus.
A défaut de paiement après une 1ère relance, l'Etablissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. Il conviendra de prévenir l'établissement de toute difficulté en amont afin d'envisager ensemble des solutions.

Un simulateur de coût de votre contribution familiale est disponible sur notre site :

https://www.ensemblescolaire-saintbruno.com/calculatrice-de-cout-contribution-familiale/